



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 329-2026

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 13 avril 2026, le règlement suivant a été adopté par la résolution 13196-2026 :

- *Règlement numéro 329-2026 relatif aux feux à ciel ouvert, les grands feux d'artifice et les pièces pyrotechniques à effets théâtraux, abrogeant le règlement # 167 et ses amendements.*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 14 avril 2026.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier trésorier